



Compagnie Concessionnaire de Port la Galère

Grille des redevances,
tarifs et conditions
d'application

Année 2020

VU ET APPROUVÉ :

LE : 12 FEV. 2020

LE MAIRE



PORT LA GALÈRE

Guide des redevances, tarifs et conditions d'application

Conditions d'application

1. Les différents titres de stationnement

Conformément à l'article R5314-31 du Code des Transports, le Délégué peut consentir des autorisations d'occupation privative des postes d'amarrage pour une durée d'un an renouvelable chaque année, laquelle peut être étendue à cinq ans lorsque ces autorisations sont consenties à des entreprises exerçant des activités de commerce et de réparation nautique ou à des associations sportives et de loisirs.

En outre, le Délégué peut accorder des garanties d'usage de poste d'amarrage pour une durée maximale de trente cinq ans, en contrepartie d'une participation au financement d'ouvrages portuaires nouveaux tels que prévu dans la Délégation de Service Public en date du 1^{er} janvier 2019.

Enfin le Délégué attribue les postes d'amarrage aux navires de passage ou en escale, quelle qu'en soit la durée, dans la limite des disponibilités. La durée du séjour des navires en escale est fixée par le bureau du port, en fonction des postes disponibles.

2. Conditions générales et conditions particulières des contrats d'occupation

Les présentes conditions d'application des tarifs s'ajoutent aux clauses et conditions générales, ainsi qu'aux conditions particulières, propre à chaque contrat d'occupation d'un poste à flot.

3. Occupation sans titre / occupation non autorisée

Toute occupation non autorisée sur le plan d'eau et les terre-pleins et parking donne lieu à l'application d'une procédure de Police Portuaire instruite par l'autorité de Police Portuaire.

4. Gratuité

Les navires et engins de l'autorité portuaire et du concessionnaire, affectés significativement au service portuaire, bénéficient de la gratuité de stationnement à flot.

Sont exonérés des redevances de stationnement à flot :

1. Les navires de l'Etat ou affectés à l'action de l'Etat en mer ;
2. Les vedettes en service de la S.N.S.M ;
3. Les navires armés à la pêche, dont les propriétaires sont munis d'un rôle professionnel, inscrits sur ce rôle au moins 260 jours par an et régulièrement membre de la prudhomie de pêche de Cannes, dans la limite du nombre de places prévues par le plan de mouillage de l'appontement attribué.



Grille de redevance location 2020 – Tarifs en euros TTC - (Météo, eau, électricité, WIFI & TVA 20% compris)

Catégories	Dimensions en mètres		Hors saison			Saison			Forfait annuel*	
	Longueur hors tout		01/10 au 31/03			01/04 au 30/09				
	de	à	Longueur hors tout	Largueur hors tout		Jour	Semaine	Mois		
AB	0,00	5,49	2,10	5,76	34,59	161,41	11,41	68,48	319,58	1 442,97
C	5,50	5,99	2,40	7,19	43,14	201,32	14,23	85,38	398,44	1 799,30
D	6,00	6,59	2,60	8,57	51,42	239,96	16,96	101,76	474,88	3 731,42
EF	6,60	7,49	2,80	10,49	62,94	293,72	20,76	124,56	581,28	4 567,25
G	7,50	7,99	2,80	11,19	67,14	313,32	22,15	132,90	620,20	4 872,14
H	8,00	8,49	3,00	12,74	76,44	356,72	25,22	151,32	706,16	5 546,82
I	8,50	8,99	3,10	13,93	83,58	390,04	27,59	165,54	772,52	6 029,27
J K	9,00	9,99	3,40	16,98	101,88	475,44	33,63	201,78	941,64	7 397,06
L M	10,00	10,99	3,70	20,33	121,98	569,24	40,26	241,56	1127,28	8 855,52
N	11,00	11,49	3,85	22,12	132,72	619,36	43,79	262,74	1226,12	9 633,75
O	11,50	11,99	4,10	24,58	147,48	688,24	48,67	292,02	1362,76	10 705,77
P	12,00	12,99	4,30	27,93	167,58	782,04	55,30	331,80	1548,40	12 164,45
Q	12,00	13,99	4,60	32,18	193,08	901,04	63,71	382,26	1783,88	14 014,91
R	14,00	14,99	4,80	35,98	215,88	1007,44	71,23	427,38	1994,44	15 669,59
S	15,00	15,99	5,10	40,77	244,62	1141,56	80,73	484,38	2260,44	17 759,61
T	16,00	16,99	5,30	54,03	324,18	1512,84	103,56	621,36	2899,68	19 610,29
U	17,00	17,99	5,60	60,44	362,64	1692,32	115,85	695,10	3243,80	21 939,87
V	18,00	18,99	6,00	68,36	410,16	1914,08	131,03	786,18	3668,84	24 813,67
W	19,00	22,00	6,50	85,80	514,80	2402,40	164,45	986,70	4604,60	31 142,31

Stationnement gratuit de courte durée avec accord du bureau du port : 3 heures maxi

Tarif hebdomadaire : prix journalier x 6 (1 journée de ristourne)

Tarif mensuel basse et haute saison : prix journalier x 28

Nota : *tarif forfait annuel uniquement applicable aux bateaux titulaire d'un contrat annuel et effectuant un nombre minimum de 15 sorties journalières par an.



Grille tarifaire pour garanties d'usage 2020

Catégorie	Longueur	Largeur	Surface m ²	Nombre de postes	Tarif GU base 32 ans
A	7	2,80	19,60	17	23 520,00 €
B	8	3,00	24,00	21	31 200,00 €
C	8	3,30	26,40	3	34 320,00 €
D	10	3,30	33,00	8	66 000,00 €
E	10	3,60	36,00	19	72 000,00 €
F	10	4,00	40,00	4	80 000,00 €
G	12	4,30	51,60	9	118 680,00 €
H	12	4,60	55,20	2	126 960,00 €
I	14	4,30	60,20	6	156 520,00 €
J	14	4,60	64,40	6	167 440,00 €
K	14	4,80	67,20	4	174 720,00 €
L	16	5,30	84,80	4	254 400,00 €
M	16	5,60	89,60	6	268 800,00 €
N	18	6,00	108,00	8	432 000,00 €

Frais de dossier pour transfert des garanties d'usage 2020

Catégorie	Longueur	Largeur	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
A	7	2,8	700,00 €	140,00 €	840,00 €
B	8	3	700,00 €	140,00 €	840,00 €
C	8	3,3	700,00 €	140,00 €	840,00 €
D	10	3,3	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
E	10	3,6	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
F	10	4	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
G	12	4,3	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
H	12	4,6	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
I	14	4,3	1 350,00 €	270,00 €	1 620,00 €
J	14	4,6	1 350,00 €	270,00 €	1 620,00 €
K	14	4,8	1 350,00 €	270,00 €	1 620,00 €
L	16	5,3	1 600,00 €	320,00 €	1 920,00 €
M	16	5,6	1 600,00 €	320,00 €	1 920,00 €
N	18	6	1 950,00 €	390,00 €	2 340,00 €

Grille de la redevance annuelle d'usage ou Charges annuelles d'exploitation

Longueur	Largeur	Prix en € HT	TVA 20 %	Prix TTC
7	2,80	1 960,00 €	392,00 €	2 352,00 €
8	3,00	2 400,00 €	480,00 €	2 880,00 €
8	3,30	2 640,00 €	528,00 €	3 168,00 €
10	3,30	3 300,00 €	660,00 €	3 960,00 €
10	3,60	3 600,00 €	720,00 €	4 320,00 €
10	4,00	4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €
12	4,30	5 160,00 €	1 032,00 €	6 192,00 €
12	4,60	5 520,00 €	1 104,00 €	6 624,00 €
14	4,30	6 020,00 €	1 204,00 €	7 224,00 €
14	4,60	6 440,00 €	1 288,00 €	7 728,00 €
14	4,80	6 720,00 €	1 344,00 €	8 064,00 €
16	5,30	8 480,00 €	1 696,00 €	10 176,00 €
16	5,60	8 960,00 €	1 792,00 €	10 752,00 €
18	6,00	10 800,00 €	2 160,00 €	12 960,00 €



**Grille tarifaire des box du Yacht Club 2020**

Prix en Euros / mois

N°	Surface des box m2	Prix au M2 HT	Prix HT	Prix TTC	Forfait annuel
1	2,32	30,00 €	69,60 €	83,52 €	871,95 €
2	2,04	30,00 €	61,20 €	73,44 €	766,71 €
3	2,02	30,00 €	60,60 €	72,72 €	759,20 €
4	2	30,00 €	60,00 €	72,00 €	751,68 €
5	1,98	30,00 €	59,40 €	71,28 €	744,16 €
6	1,94	30,00 €	58,20 €	69,84 €	729,13 €
7	1,94	30,00 €	58,20 €	69,84 €	729,13 €
8	1,92	30,00 €	57,60 €	69,12 €	721,61 €
9	1,9	30,00 €	57,00 €	68,40 €	714,10 €
10	1,88	30,00 €	56,40 €	67,68 €	706,58 €
11	1,88	30,00 €	56,40 €	67,68 €	706,58 €
12	1,84	30,00 €	55,20 €	66,24 €	691,55 €
13	1,82	30,00 €	54,60 €	65,52 €	684,03 €
14	1,78	30,00 €	53,40 €	64,08 €	669,00 €
15	1,73	30,00 €	51,90 €	62,28 €	650,20 €
16	2,2	30,00 €	66,00 €	79,20 €	826,85 €
17	1,99	30,00 €	59,70 €	71,64 €	747,92 €
18	2,31	30,00 €	69,30 €	83,16 €	868,19 €
19	2,25	30,00 €	67,50 €	81,00 €	845,64 €
20	2,23	30,00 €	66,90 €	80,28 €	838,12 €
21	2,28	30,00 €	68,40 €	82,08 €	856,92 €
22	2,93	30,00 €	87,90 €	105,48 €	1 101,21 €
23	2,36	30,00 €	70,80 €	84,96 €	886,98 €
24	2,35	30,00 €	70,50 €	84,60 €	883,22 €
25	2,36	30,00 €	70,80 €	84,96 €	886,98 €
26	2,37	30,00 €	71,10 €	85,32 €	890,74 €
27	2,73	30,00 €	81,90 €	98,28 €	1 026,04 €
28	2,74	30,00 €	82,20 €	98,64 €	1 029,80 €
29	2,41	30,00 €	72,30 €	86,76 €	905,77 €

Forfait annuel : ristourne de 13 %

**Grille tarifaire pour les espaces du Yacht Club 2020**

tarif jour TTC

Location du Yacht Club	250 m2	1 250,00 €
Forfait eau/électricité*		50,00 €
Location des terrasses du Port	450 m2	1 500,00 €
Forfait eau/électricité*		50,00 €
Location espace bar/cuisine		200,00 €
Forfait eau/électricité*		100,00 €
Location esplanade du Yacht Club	350 m2	500,00 €
Installation d'équipement - forfait		2,00 €/m2
Fourniture d'énergie 220v/380v*		100,00 €
Location ensemble Yacht Club - Terrasses du Port - Esplanade du Port		
Forfait incluant les sites et les fournitures d'énergie*		2 800,00 €
Location espace culturel	75 m2	
Activité commerciale		115,00 €
Activité culturelle		Gratuit
Salle exposition permanente	55 m2	
Activité commerciale		83,00 €
Activité culturelle		Gratuit
Vitrine exposition permanente	20 m2	
Activité commerciale		30,00 €
Activité culturelle		Gratuit
Phase de montage	Remise	-30%

Nettoyage des locaux sera facturé en plus ou fait par les usagers

**Le montage de coffret électrique sera facturé en sus et directement par la société chargée de l'entretien électrique du port*



Grille tarifaire des services et mises à disposition portuaires 2020

Occupation de terre-pleins

Activité commerciale	5,00 €	par m2 par jour
Activité culturelle	2,00 €	par m2 par jour
Activité médiatique*	3,00 €	par m2 par jour
Fourniture d'énergie*	100,00 €	par m2 par jour
Phase de montage	-30%	

*Le montage de coffret électrique sera facturé en sus et directement par la société chargée de l'entretien électrique du port

*Il est proposé dans le cadre d'activités médiatiques la possibilité de mise à disposition de l'ensemble portuaire sur tarif forfaitaire à définir entre les parties.

Il n'est pas proposé de 1/2 journée - Le tarif minimum est le tarif journalier

Participation au frais de personnel de surveillance pour livraison de carburant à quai

Forfait	21,00 €
---------	---------

*Le prestataire chargé de la livraison doit fournir les documents certifiant son habilitation et homologation à jour.

Redevance pour usage de l'eau en dehors de tout contrat de location de poste à quai

Forfait	5,00 €
---------	--------

Habitation à bord

Forfait mensuel en sus de la redevance de stationnement

Dimensions de 0 à 9,99 mètres	80,00 €
-------------------------------	---------

Dimensions de 10 à 25 mètres	120,00 €
------------------------------	----------

Prises électriques

Les adaptateurs et prises électriques sont prêtées aux plaisanciers (période inférieure à 3 jours)

Au-delà de 3 jours	5,00 €	par jour
--------------------	--------	----------

En cas de non retour les prises et adaptateurs seront facturées selon la grille suivante

Prise 16A mono + T	50,00 €
--------------------	---------

Prise 32 A mono + T	80,00 €
---------------------	---------

Prise 63 A mono + T	100,00 €
---------------------	----------



Prolongateur 16 A mono + T	100,00 €
Prolongateur 32 A mono + T	150,00 €
Prolongateur 63 A mono T	200,00 €

Pollution plan d'eau ou terre pleins

Rejet d'hydrocarbure, huiles ou autres matières polluantes, vidange de cale ou vidange eaux noires/grises

Forfait 800,00 €

A noter la fourniture de matériels, de produits absorbants et les frais liés à la destruction sont à charge du pollueur.

Concernant la pollution du plan d'eau, s'il est établi que cette dernière relève d'un acte volontaire du responsable du navire, la redevance est triplée.

Pollution par déjection canine ou autre

Participation aux frais de nettoyage 80,00 €

Occupations de terre-pleins

Tirage à terre de bateaux sans autorisation préalable et en dehors des emplacements prévus, stationnement de plus de 3 jours de navires sur remorque ou remorques seules, stationnement d'annexes ou d'objets encombrants sur les quais sans autorisation du bureau du port, lavage de véhicules automobiles sur les quais ou pontons

Forfait 150,00 €

Administration

Frais de relance en RAR	30,00 €	
Envoi ou réception Fax	2,00 €	par page
Frais de dossier GU	Voir grille annexe	
Commission vente GU	Voir grille annexe	
Photocopie A4	0,20 €	par page
Photocopie A3	0,50 €	par page

Taxe de séjour

Taxe de séjour 0.20€/nuit/personne

La taxe de séjour est applicable aux navires de passage arrivant et repartant par la mer indépendamment de la durée du passage. Elle est perçue par personne majeure et par nuitée à bord du navire. Son montant est de 0.20 € TTC par personne et par nuitée